



Subvention vélo

Enorme succès

Le Conseil communal validait au début du mois de mai 2020 la mise en place d'un subventionnement pour l'achat d'un vélo pour les personnes domiciliées dans notre commune.

Cette aide financière directe à hauteur de 20 % du prix d'achat payé, plafonnée à Fr. 400.00, a clairement pour but de soutenir la mobilité douce à l'intérieur de notre commune et s'applique non seulement aux vélos à assistance électrique mais également aux vélos musculaires standards.

Cette action a rencontré un énorme succès, sachant qu'une subvention a été accordée à pas moins de 92 personnes jusqu'à ce jour ! Le budget 2020 de 25'000 francs alloué par le Conseil communal, déjà augmenté en cours d'exercice, est entièrement utilisé.

De nouvelles demandes pourront être adressées à l'Administration communale à compter du 1^{er} janvier 2021 en application du règlement communal. Celui-ci est disponible sur notre site internet à cette adresse www.vionnaz.ch/Administration/Règlements.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'Administration communale

